



Etablissement identifié sous le numéro 0810038B

Année scolaire 2019-2020

N° de séance : 06

Procès-verbal du conseil d'administration du 15-05-2020

Ouverture de séance : 18h.

13 membres du conseil sont présents.

M. BALOUP – Mme KERBORIOU-GUIRAUD – Mme AMBERT – Mme TREBOUX
Mme BARDOU (Conseil départemental)

M. SOUBSOL (Personne qualifiée)

Mme MATHIEU – Mme USANDIZAGA - Mme SANS – Mme CLERMONT
(Professeurs)

Mme BIGEY - M MILH – M SENEGAS (Parents d'élèves)

13 membres sur 24 étant présents, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 18h par Monsieur BALOUP, Principal du Collège.

Monsieur le Principal assurera le secrétariat de séance.

Monsieur le Principal présentant l'ordre du jour qui a été communiqué avec la convocation.

Les membres du CA sont invités à adopter ce nouvel ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 13 membres présents.

I – Organisation de l'action éducatrice

A. Présentation de l'environnement réglementaire et légal de ce conseil particulier.

M BALOUP détaille pour information l'ensemble des textes qui ont permis la convocation du conseil d'administration, son caractère d'urgence et sa forme dématérialisée :

- Fiche 2 du BO n°20 du 14 mai 2020

- Ordonnance du 27 mars 2020
- Ordonnance du 6 novembre 2014

Il évoque ensuite la circulaire relative à la réouverture des établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages.

B. Présentation des éléments d'information et des règles d'organisation soumises à délibération du Conseil.

Monsieur BALOUP détaille ensuite la déclinaison à l'échelle de l'établissement du protocole sanitaire national. Les soixante trois pages de la doctrine sanitaire, ont donné lieu à la mise en forme d'un document de 16 pages qui prévoit et fixe les règles d'organisation propres à l'établissement pendant la période de déconfinement.

Un nouvel emploi du temps pour les élèves et les professeurs a été élaboré. Il tient compte de l'organisation des cours donnés à des effectifs n'excédant pas 15 élèves.

Les effectifs précis font état que 99 élèves de sixième et de cinquième reprendront le chemin de la classe, que parmi eux 93 seront $\frac{1}{2}$ pensionnaires et seulement 6 seront externes (58 élèves de sixième sur 120 et 41 élèves de cinquième sur 83).

La période qui s'ouvre pour l'organisation des emplois du temps ne court que jusqu'au vendredi 29 mai. Il faut avoir à l'esprit que des parents peuvent faire le choix au regard des dispositions prises et du bon fonctionnement constaté, de remettre leur enfant au collège dès le début du mois de juin. Cela ne pourra être le cas avant. Les élèves de quatrième et de troisième ont potentiellement vocation à être eux aussi admis. La décision sera prise par les autorités nationales à la fin du mois de mai.

Monsieur BALOUP annonce qu'une réunion sera tenue en présentiel et en visioconférence mardi 19 mai à l'issue des deux premiers jours de fonctionnement. Des parents d'élèves présents et d'élèves poursuivant l'enseignement à distance, ainsi que des représentants des personnels seront invités à faire un bilan précis et une évaluation des règles et gestes indispensables.

Monsieur BALOUP précise que cette réunion pourra, si elle prononce un verdict défavorable envers la sécurité sanitaire de l'ensemble de la communauté scolaire, le conduire à demander aux autorités académiques la fermeture du collège pour une nouvelle période de continuité pédagogique « distantielle ».

Les mesures sanitaires et l'organisation générale sont adoptées par 9 votes favorables et 1 abstention et 3 refus de prendre part au vote.

Mme Bardou Conseillère Départementale du Tarn, évoque sa visite de l'établissement en présence du Président du Conseil départemental, et confirme aux parents et aux membres du conseil d'administration sa conviction d'un collège prêt à accueillir élèves et personnels dans des conditions de sécurité sanitaire optimales. Elle en remercie les équipes qui ont entourées la direction de l'établissement dans la réalisation de ce « challenge ».

Monsieur SOUBSOL, personnalité qualifiée, rejoint Mme BARDOU et félicite à son tour le Principal et ses équipes.

II. Fonctionnement matériel et financier

A. Evaluation des dépenses exceptionnelles engagées pour accompagner les mesures sanitaires

Le chef d'établissement présente le détail des dépenses. Celles-ci sont estimées à partir des chiffres connus et des montants évalués à 6 000€. Certains des produits sont utiles au fonctionnement ordinaire de l'établissement (lingettes jetables et gel hydroalcoolique par exemple).

Monsieur BALOIUP annonce qu'un parent d'élève a doté l'établissement de gants en latex, de lingettes individuelles en sachet, et de masque à visière que fabrique son entreprise. Chaque personnel en sera doté.

IV. Questions diverses

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'administration est clos à 19h15.

Le Secrétaire de séance,

M. BALOUP

